

CHSCT du 10 mai / CTE du 12 mai 2016:

Pool d'établissement : pas de dégel prévu...

Pour notre directeur « Le contexte budgétaire nous interdit d'augmenter les effectifs cibles ». Il nous présente donc de jolis tableaux qui expliquent que le taux de présentisme est proche de celui de l'année précédente, justifiant la reconduction du gel de pool. Ils

expliquent la merveilleuse coordination entre les pôles et la direction des soins pour pallier à l'absentéisme de dernière minute (ce qui est en partie faux, Monsieur le directeur des soins, proche du départ, ne répondant que rarement par mail ou au téléphone aux cadres supérieurs)

Mais Sud fait état de :

- dizaines de Feuilles d'Événement Indésirables reçues liées à des effectifs au minimum en semaine, des effectifs sous le minimum de sécurité.

- de l'augmentation des rappels à domicile d'agents excédés d'écouter des messages menaçants ou culpabilisants sur leur messagerie (MAS, UHSA...)

- l'épuisement d'un nombre croissant d'équipes



-d'inscriptions au registre des dangers graves et imminents pour des situations de sous-effectifs dans certaines unités

-non remplacement en 1 pour 1 sur la MAS (exemples concrets donnés mais niés par la direction)

La direction admet de pas prendre ces données en compte mais soumet au vote son dossier, et unanimement, les membres CHSCT et CTE, représentante CME y compris, ont voté contre.

Garde des cadres :

Un projet de longue date, qui amène le directeur à féliciter le groupe des cadres y ayant participé (il ne félicite pas le directeur des soins puisqu'il n'a pas fait avancer le schmilblick).

La dangerosité pour la santé de salariés travaillant en 12h est rappelée, mais aucun projet alternatif n'est proposé (les cadres de nuit pourraient travailler 10h30 et ceux de jour 7h30). Un beau tableau dans un ordinateur permettra des transmissions écrites, et même si nous pensons que des transmissions orales sont nécessaires, ce temps serait sûrement considéré comme du bénévolat !

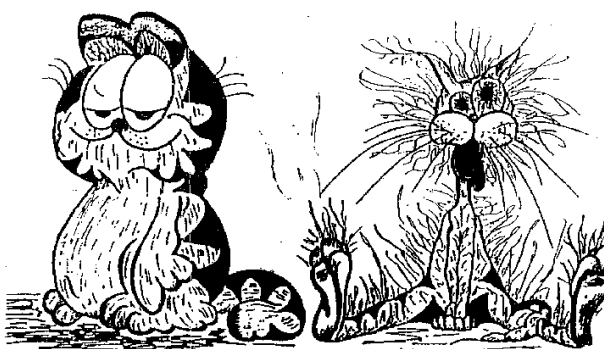
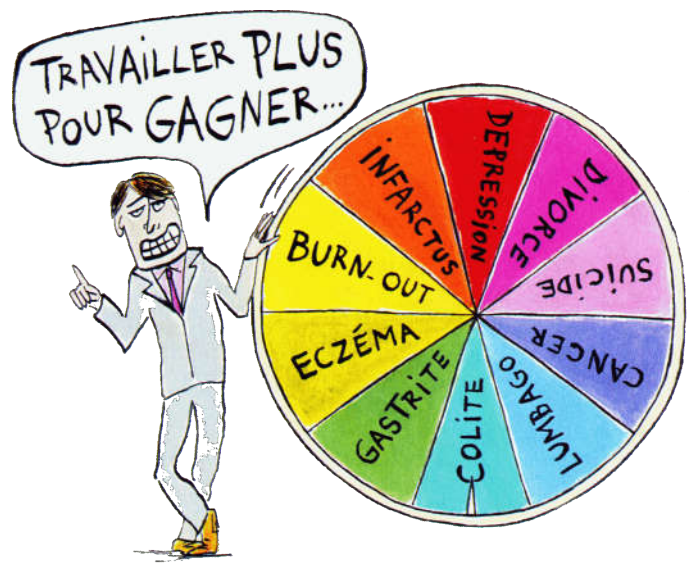
Un vote contre à l'unanimité (3 syndicats) oblige donc la direction à nous représenter un projet modifié.

UHSA :

Depuis le 26 avril nous sommes plus qu'inquiets d'être saisis par des salariés de molène, UHSA, de l'absence de planification des congés annuels des aide-soignants et infirmiers par l'encadrement pour l'été 2016.

Le tableau prévisionnel des congés annuels doit être mis à disposition de tous les agents concernés au plus tard le 31 mars de l'année considérée (cf PJ).

Lors du CHSCT extraordinaire concernant l'UHSA le 22 avril 2016, le directeur adjoint soulignait la "proposition formulée par le pôle RHOS d'un renfort temporaire, **proposition**



DÉPART DE LA MAISON

DÉPART DU BUREAU

non retenue par le pôle au regard des effectifs disponibles".

Si le pôle PPMP estime ne pas avoir besoin de remplacements, comment justifie-t-il la non planification de congés annuels pour les salariés?

La direction nous répond en séance que c'est réglé, ce qui est ensuite démenti par Sud, puisque le planning AS à la date du 10/05 n'était toujours pas validé. Mais comme notre directeur ne se fie qu'à l'encadrement de l'UHSA (qui oublie d'ailleurs de nous mettre en copie de ses mails), et qu'il ne vérifie pas les informations auprès des équipes...

Longs Séjours/Ehpad, la maltraitance institutionnelle cogérée par l'ARS et la direction du CHGR

La situation est dramatique (et nous pesons nos mots) au pôle personnes âgées tant pour les salariés, que pour les résidents :

- Les sous-effectifs se multiplient, les salariés sont fatigués, voire au bord du burn-out pour certains.
- Régulièrement, en semaine, 1 infirmière doit gérer 80 patients à l'ehpad de Bruz.
- il manque depuis début 2016 2 infirmières, 10 aide-soignantes, 1 ASH (dixit cadre sup), que la DRH a omis de remplacer
- les changements de plannings sont fréquents, contraignants
- gestion non légale des Congés Annuels
- difficile application sur le terrain de la formation « bientraitance »

Pour les résidents, les conséquences sont :

- toilettes à la chaîne
- régulièrement la moitié ou plus des résidents restent couchés dans la journée
- augmentation du nombre d'escarres et donc d'un risque infectieux, sans compter la souffrance infligée

Pour Sud, c'est honteux de vanter l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients lorsque l'on constate de concert que la détérioration des



conditions de travail des salariés de ce pôle interroge sur le sort réservé aux personnes âgées sur le CHGR.

Les seules réponses, minables, de la direction, sont :

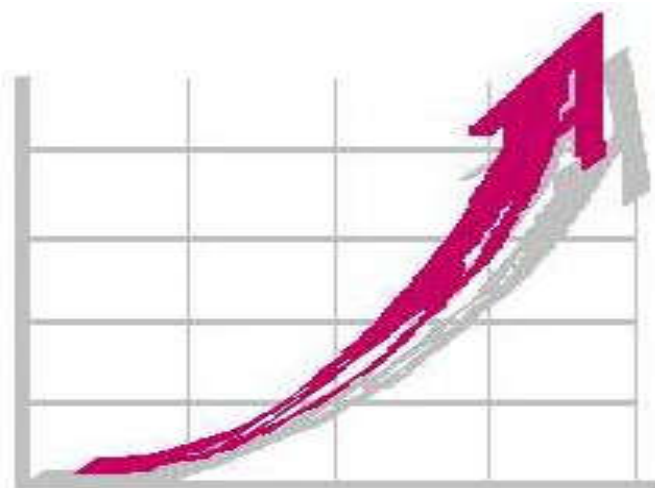
Il faut « faire avec les moyens du bord ».

Pire : « je défends le dossier à l'ARS pour qu'elle ne vende pas des lits d'Ehpad à des groupes privés ».

FEI, DGI en nette augmentation en 2016 !!!

A ce jour, le nombre de Feuilles d'Evènements Indésirables rédigées par les salariés et le nombre d'inscriptions réalisées par Sud au registre des Dangers Graves et Imminents dépassent ceux de l'année 2015.

Sans doute un gage de qualité des conditions de travail pour cette équipe de direction de qualité...



Se syndiquer : un droit et une nécessité !

Nom :Prénom:.....

Service :Unité :.....

Adresse Personnelle :

A renvoyer au Syndicat SUD CHGR